



MAIRIE DE LOUVIGNÉ

# INFOS.....



L'ÉQUIPE  
ÉDUCATIVE

2005-2006

CLASSE CM  
NOUVEL  
EQUIPEMENT



Octobre 2005 N° 18



## UN ÉTÉ SEC ET CHAUD

En quelques décennies, l'immense besoin de sécurité en France a progressivement fait évoluer l'organisation des secours du « bénévolat pur » à la « professionnalisation » des services.

Cette « professionnalisation » exige de nos pompiers volontaires des compétences plus affinées, des matériels plus adaptés, des casernes plus fonctionnelles, mais il ne faut pas oublier pour autant qu'ils restent « volontaires ». Leur exemple de citoyens qui quittent leur travail, qui ne restent pas les bras croisés quand l'incendie, l'inondation, l'accident, le secours à domicile surviennent, doit nous inciter à réfléchir à leur degré d'implication dans la lutte contre ces risques devenus quotidiens. N'oublie-t-on pas trop souvent les sacrifices consentis près de leurs familles, ( qui, déjà, acceptent leur engagement ! ), mais aussi les heures d'absences passées en formation, en opérations d'entraînement ou sur les lieux d'intervention, au détriment de leur travail ou, pire, au risque de leur vie ?

Nos pompiers volontaires ont besoin de reconnaissance pour mener à bien leur mission. Si quelques turbulences viennent quelquefois agiter la relation étroite qui existe entre sapeurs-pompiers et personnes secourues, c'est que chacun exige toujours une efficacité maximum. Le citoyen ne peut plus, ou ne doit plus, se dédouaner : la culture du risque doit faire partie du quotidien. Chacun a sa part de responsabilité. Alerter, guider les secours, apporter des bouteilles d'eau aux pompiers afin de leur éviter la déshydratation, c'est très utile. Développer l'information de prévention, modifier nos comportements à risques contribuent tout autant à cette mission de sécurité.

Dans cet esprit, je souhaite que nous sachions réserver le meilleur accueil à nos pompiers qui nous rendent visite une fois l'an et qui attendent de nous ce geste de reconnaissance dont ils ont tant besoin.

Jean-Bernard LE GALLIOT  
Maire



## EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2005

### CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE

Monsieur le Maire fait part à ses collègues que la Poste souhaite maintenir un réseau de 17 000 points de contacts et présente la nouvelle convention qui établit les conditions dans lesquelles certains services de la Poste sont proposés en partenariat avec les communes, ainsi que les droits et obligations de chacune des parties.

Après délibération et étude de la nouvelle convention, le Conseil Municipal, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention à intervenir à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2005 avec un temps de travail de 60 heures de travail pour la personne recrutée à cet effet.

- SUPPRIME le poste d'agent de bureau contractuel de 40 heures par mois.
- CREE le poste d'agent de bureau à 60 heures par mois.
- FIXE les horaires d'ouverture au public comme suit :  
Lundi - mardi - mercredi - jeudi et vendredi de 15 heures à 18 heures

### REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DUE PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS

Vu l'article L 2122 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 47 du code des postes et télécommunications,

Après avoir exposé qu'en dépit de l'annulation de son décret d'application, l'article L 47 du code des postes et de télécommunications, posant des principes généraux suffisamment explicites, garantis au niveau européen, et dans la rédaction issue de la loi n° 96-659 du 26 juillet 1996 régulièrement promulguée, est toujours en vigueur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal,

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public :  
au titre de l'année 2005, selon le barème suivant :
  - pour le passage sur les voies communales des câbles en sous-sol ou en aérien (par km linéaire) : 26,84 €,
  - pour les installations de stations radioélectriques (installations de plus de 12 mètres)
    - pour les antennes : 178,91 €
    - pour les pylônes : 357,82 €
  - Pour les autres installations (par mètre carré au sol) : 17,88 €

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, Décide que pour l'année 2005 le montant des redevances s'élève à 549,80 €  
Ces tarifs seront modifiés dès la publication du nouveau décret.

Charge de l'exécution de la présente décision Monsieur le Maire et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne.

### L.G.V.

Suite à une réunion de présentation d'une variante du tracé de la future ligne L.G.V. Monsieur LE GALLIOT et Monsieur CRIBIER rapportent les grandes lignes du projet et font part des incidences sur la zone artisanale de la Chauvinière.

Après débats, il est demandé à Monsieur le Maire de solliciter un rendez-vous près de Monsieur le Préfet et près de Monsieur le Président du Conseil Général afin d'obtenir des informations sur les origines de cette variante et d'évoquer les conséquences sur la zone de la Chauvinière.

### AFFAIRES DIVERSES

#### A - Convention de prestation informatique

Monsieur le Maire présente à ses collègues la nouvelle convention de prestation informatique pour l'année 2005. Le montant sera de 687 € .

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

#### B - Portail des achats publics

M. le Maire informe le conseil que le Code des Marchés Publics oblige les communes à soumettre à la concurrence la passation de leurs marchés publics de plus de 4 000 € H.T. Pour les marchés passés selon la procédure adaptée d'un montant de 4 000 à 90 000 € H.T., le Code ne définit pas les modalités de publicité, mais précise seulement qu'elles doivent être « adaptées au montant et à la nature des travaux, fournitures ou services en cause ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,

- décide la souscription de la commune jusqu'au 31 décembre 2006 au portail « achats-publics<sup>53</sup> » aux conditions proposées, soit 160 € TTC par an, donnant droit à une utilisation illimitée du service et à une assistance technique. Une copie de la présente délibération sera adressée à l'Association des Maires de la Mayenne et du Maine et Loire afin de formaliser l'accord de la commune.

#### C - commission voirie

##### Travaux voirie 2005

Il est rappelé que 6 entreprises ont été consultées pour les divers travaux de voirie 2005. L'entreprise APPIA de MAYENNE a été retenue pour un montant de 16 907,10 € H.T.

### Remplacement de la pompe à eau de la tonne

Le Conseil Municipal est informé que la pompe à eau est hors d'usage, le montant de son remplacement est fixé à 1 048, 26 €T.T.C

Le conseil municipal décide de la remplacer et vote les crédits complémentaires au budget primitif 2005

### Allée des Roches

Monsieur Serge CRIBIER rappelle à l'assemblée, suite à la demande de Madame GRUAU pour la pose d'une barrière sur le chemin privé des Roches, qu'un état des lieux a été fait par la Direction Départementale de l'Équipement, subdivision de Meslay du Maine. Une réunion le 18 juin s'est déroulée à la mairie entre les co-proprétaires de l'allée des Roches afin de solutionner le problème de passage sur cette allée privée. Il est proposé ce qui suit :

#### Signalisation

- Mise en place de signalisation conforme proposée par la D.D.E. sur domaine privé et sur domaine public
- Prise en charge financière des deux panneaux sens interdit - propriété privée, implantés sur domaine privé, par les propriétaires concernés.
- Prise en charge financière par la commune des panneaux voie sans issue et signalisation des localités, implantés près de la chapelle de la Doyère.
- L'installation de barrière ou de chaîne est à proscrire (sécurité des biens et des personnes et gêne pour les usagers)

#### Communication

- Un courrier sera adressé à chaque louvignéen résidant de part et d'autre de la route de la Doyère

#### Ordures ménagères

- Avec l'accord de Monsieur LETERME, le conteneur à ordures ménagères sera déplacé vers l'entrée des « Grandes Roches » après avis et accord des services de LAVAL AGGLOMERATION, compétents en la matière.

Mr le Maire accepte de rencontrer les usagers récalcitrants qui lui seraient signalés.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte ces propositions.

### D - Logement Local commercial

L'assemblée est informée que les travaux sont commencés, quelques travaux n'ont pas été prévus, à savoir : alimentation en gaz de l'étage. Pour la salle de bain une porte ainsi qu'un sèche serviettes, le raccordement et électricité pour le lave vaisselle. Il est prévu de remplacer les toiles des stores en partie bar et d'acquérir 2 stores vénitiens pour le magasin d'alimentation.

### E -Zones aménagement urbain

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de quelques rendez-vous avec des représentants d'organismes immobiliers s'intéressant aux surfaces constructibles.

Le Conseil Municipal reste ouvert à d'éventuelles propositions.

## EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JUILLET 2005

### JARDIN DES CAPUCINES : extension III

Monsieur le Maire présente à ses collègues, le dossier d'extension du lotissement du Jardin des Capucines n° 3 . Le dossier correspond au plan d'ensemble qui avait été présenté précédemment. La localisation des 4 locatifs correspond au souhait du conseil municipal.

### MAIRIE : agrandissement

Monsieur le Maire donne connaissance qu'un seul dossier de faisabilité a été déposé jusqu'à ce jour. Il est proposé de relancer plusieurs architectes.

### COMITE DE JUMELAGE BABENHAUSEN - ARGENTRE -LOUVIGNE : subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du décès de Monsieur MERCK une délégation avait assisté à l'inhumation. Il propose la prise en charge par le budget communal d'un quart de la dépense soit 144 €.

Après délibération, le Conseil Municipal vote une subvention exceptionnelle de 144 € au budget primitif 2005 article 65748.

### AFFAIRES DIVERSES

#### A - Lotissement Domaine de l'Etang 2<sup>ème</sup> tranche :

Il est rappelé que plusieurs sociétés immobilières se sont intéressées au terrain constructible, Monsieur le Maire demande si le conseil municipal serait intéressé de confier du terrain à une société immobilière.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable de principe.

#### B - PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues qu'à la rentrés scolaire de septembre 2005, une 5<sup>ème</sup> classe sera ouverte et qu'il y aura changement de prestataire pour la cantine scolaire qui se fera en liaison froide.

Après délibération, le conseil Municipal décide de modifier les postes comme suit :

Suppression du poste d'agent d'entretien à temps incomplet de 15 heures et de création d'un poste d'agent d'entretien à 20 heures hebdomadaire.

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2005 le poste d'agent d'entretien à 27,75 heures hebdomadaire sera supprimé et remplacé par un poste d'agent d'entretien qualifié à compter de cette même date.

## Tableau des emplois communaux

<u>Situation actuelle</u>		<u>Situation nouvelle</u>
<b>Service administratif</b>		
	Titulaire à temps complet	
1 attaché territorial		1 attaché territorial
	Stagiaire	
1 agent de bureau 10/S (Poste) contractuel		1 agent de bureau stagiaire 60h/mois stagiaire avec effet au 1 <sup>e</sup> juillet 2005
<b>Service technique</b>		
	<u>Titulaire à temps complet</u>	
1 agent d'entretien qualifié		1 agent d'entretien qualifié
	<u>Titulaire à temps incomplet</u>	
2 agents d'entretien qualifié 27,80 h/heb		2 agents d'entretien qualifié
27,80h/heb		
1 agent d'entretien 27,75 h/heb		1 agent d'entretien qualifié 27,75 h/heb à dater du 1 <sup>er</sup> déc. 2005
1 agent d'entretien 23h/heb		1 agent d'entretien 23h/heb
1 agent d'entretien 15h/heb		1 agent d'entretien 20h/heb

### **C - LOCAL COMMERCIAL : aménagement du logement - devis Cherbonneau**

Suite à la délibération du conseil municipal du 22 juin 2005, un devis a été demandé

A l'entreprise CHERBONNEAU de Bonchamp. Ce devis s'élève à 2 624,83 € T.T.C.  
Le Conseil Municipal accepte ce présent devis.

### **D- CANTINE : tarifs à compter de la rentrée scolaire septembre 2005**

Monsieur COQUELIN Jean-Claude, adjoint, porte à la connaissance de ses collègues la circulaire de Monsieur le Préfet de la Mayenne fixant à 2,2 % le taux d'augmentation du prix moyen des repas des cantines scolaires pour l'année scolaire 2005-2006. Il propose de ne pas répercuter cette augmentation, une hausse substantielle ayant été faite l'année précédente.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable à cette proposition.

## D - ADHESION A UN SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C.)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CRIBIER Serge adjoint sur la création d'un service public d'assainissement non collectif,  
Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'adhérer au SPANC du SIAEP d'ARGENTRE SUD

## EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 SEPTEMBRE 2005

### LOTISSEMENT DOMAINE DE L'ETANG : extension

L'analyse démographique réalisée lors de l'élaboration du plan local d'urbanisme fixe les objectifs d'urbanisation pour la période 2003-2015 à 14 logements par an pour assurer un équilibre démographique satisfaisant. Le taux de 4 % de croissance s'avère intéressant pour la commune car il rend réalisable le programme d'investissement du groupe scolaire, facilite le maintien de commerces et permet un équilibre dans l'évolution de la population.

Le conseil municipal a décidé l'extension du lotissement de l'Etang sur une surface de

2 ha 76 ca.

Après examen de propositions de sociétés immobilières

Le conseil municipal, après délibération, vote

- Conduite d'opération par promoteur privé : 7 voix
- Abstention : 2 voix
- Conduite opération communale : 3 voix

De confier la conduite d'opération au C.I.M. de LAVAL

Une convention entre le lotisseur privé et la commune interviendra et fixera les règles de partenariat.

Le conseil municipal accepte de rétrocéder le droit de compromis pour l'acquisition du terrain de Monsieur LEBLANC et fait valoir son souhait d'inscrire 4 logements locatifs dans ce nouveau programme.

Mise en place de la commission

### LOCAL COMMERCIAL : Logement

Monsieur Yves GENDRON informe ses collègues que le chantier est en retard. L'entreprise OPTIMUM n'a pas respecté les délais d'exécution. Un courrier par plis recommandé avec accusé de réception lui rappelle le contrat, notamment le montant de 100 € de pénalité par jour de retard

### IMPOTS DIRECTS LOCAUX

La Loi autorise les conseils municipaux à modifier les modalités d'établissement des impôts directs locaux.

Pour être prise en compte dans les rôles généraux de 2006, les délibérations doivent intervenir avant le 1<sup>er</sup> octobre 2005.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de reconduire en 2006 les modalités des bases d'imposition retenues en 2005 soit :

- Taxe d'habitation : maintien des abattements des années précédentes
- Taxe foncière bâtie : maintien de l'exonération des 2 premières années de la construction
- Taxe foncière non bâtie : maintien du dégrèvement, à la charge de la commune, et pendant une période maximum de cinq ans à compter de leur installation, de 50 % des cotisations de taxe foncière non bâtie dues pour les parcelles exploitées par la jeunes agriculteurs installés à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de la délibération et qui bénéficient de la dotation d'installation ou des prêts à moyen terme spéciaux prévus par le décret (Ce dégrèvement bénéficie également, à compter de 2002 aux jeunes agriculteurs installés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001 et qui ont souscrit un contrat territorial d'exploitation). Le dégrèvement des 50 % restent est de droit, à la charge de l'Etat

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **A - Commission des affaires scolaires**

Monsieur Jean-Claude COQUELIN donne le compte rendu de la rentrée scolaire 2005 -2006

- 123 élèves réparties en 5 classes. La classe de Monsieur HENRY bénéficie d'un mobilier neuf
- le restaurant scolaire fonctionne bien, la qualité et le nombre de repas correspondent à ce qui a été prévu
- la garderie nécessite un temps d'adaptation pour évaluer le nombre d'enfants présents suivant certains créneaux horaires,

### **B - commission voirie**

Monsieur Serge CRIBIER informe ses collègues qu'il n'est pas possible de transférer les conteneurs de la Place des Sports à l'endroit proposé par la commission ; une ligne électrique empêche l'enlèvement. Ce dossier sera revu en commission voirie ultérieurement

La pose d'un panneau « 30 » est confirmé sur la Place des Sports pour limiter la vitesse. La vigilance des parents d'élèves est particulièrement souhaitée aux horaires d'entrée et de sortie de classe.

### **C - agrandissement de la mairie**

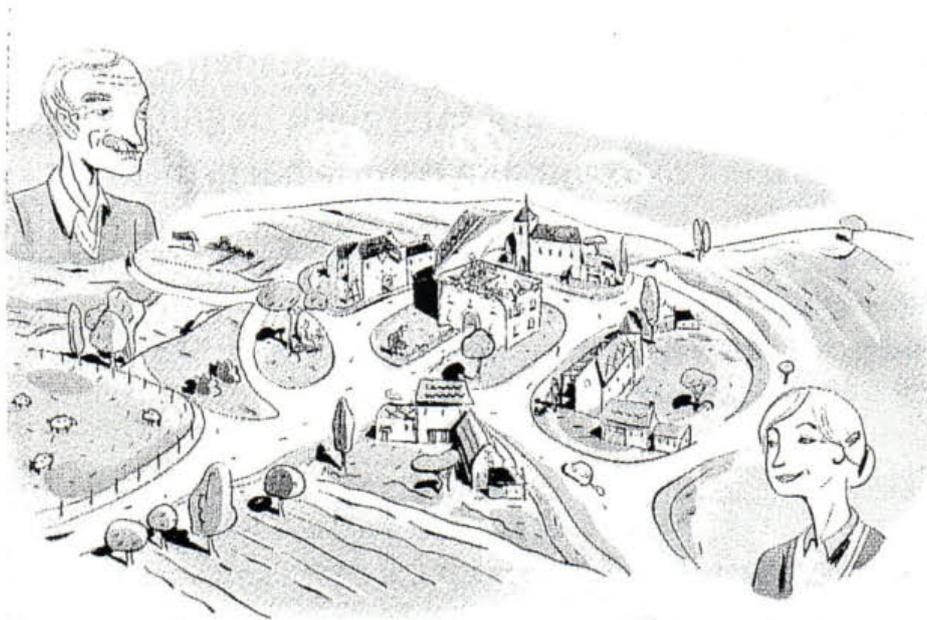
Mademoiselle SARRAT architecte à LAVAL est intéressée par le projet. Un dossier sera prochainement adressé en mairie.

### D - Ligne L.G.V.

Monsieur le Maire donne le compte-rendu des entretiens du 28 juillet 2005 avec Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil Général. Le projet de ligne L.G.V. reste comme présenté initialement dans le dossier remis en consultation.

### E - recensement complémentaire 01/10/2005

Le recensement complémentaire sera effectué du 01/10/2005 au 15/10/2005 par Madame CLAVREUL.



# Quelques rappels ! ! ! ! ! ! ! !

## BALAYAGE DES RUES

Le balayage des rues s'effectue, pour l'année 2005, tous les 1<sup>er</sup> mercredis de chaque mois.

## ESPACE- TRI

### HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI : de 17 heures 30 à 18 heures 45

SAMEDI : de 16 heures à 17 heures 45

En cas de fermeture exceptionnelle, les déchets peuvent être déposés à la déchetterie d'Argentré ou de Bonchamp

## DECHETS MENAGERS

Le tri c'est pas sorcier !

Je dépose le verre, les plastiques et le carton dans les conteneurs prévus à cet effet, pas dans les conteneurs destinés à recevoir les ordures ménagères.

Je ne dépose pas de sacs d'ordures ménagères à proximité des points de recyclage.

Les erreurs de tri ont un coût pour la collectivité.

Merci pour votre compréhension

## SECRETARIAT DE MAIRIE

### HORAIRES d'OUVERTURE AU PUBLIC

LUNDI : de 14 heures à 18 heures

MARDI : de 14 heures à 18 heures 30

MERCREDI : de 14 heures à 18 heures

JEUDI : de 14 heures à 18 heures

VENDREDI : de 14 heures à 18 heures

## AGENCE POSTALE

A compter du 1 juillet 2005, l'agence postale sera ouverte au public de 15 h à 18 h les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

# Élaguez !!!

Ne laissez pas la nature  
envahir  
le réseau téléphonique

Le frottement des branches  
détériora les câbles et peut  
provoquer des coupures aux  
conséquences graves en cas  
d'urgence.



Le réseau téléphonique véhicule  
des communications



... le préserver, c'est  
maintenir le lien entre les personnes

# CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Commune de LOUVIGNE - JUILLET 2005

## CATEGORIE 1 : JARDIN TRES VISIBLE DE LA RUE

PLACE	NOM
1	Mr et Mme PLANCHENAULT Didier
2	Mr et Mme LAPIERRE Yves
3	Mr et Mme DELIGEON J.Pierre
4	Mr et Mme LEGAY Jean Claude
5	Mr et Mme BOUVET Guy
6	Mr et Mme TERRIER Jean Yves
7	Mr et Mme PIAU Bernard
8	Mr et Mme BOUCHARD Charly
9	Mr et Mme HUCHEDE Eugène
10	Mr et Mme LELOUP Sylvain
11	Mr et Mme MENARD Jean Yves
12	Mr et Mme BLANCHET Raymond
13	Mr et Mme BOUHOURS Gérard

HORS CONCOURS : Melle DECARY Lydia

## CATEGORIE 2 : DECOR FLORAL SUR VOIE PUBLIQUE :FENETRES ET MURS

PLACE	NOM
1	Mr et Mme ROUSSEAU Louis
2	Mr et Mme GUITTER Jacky
3	Mr et Mme BLOT Roland
4	Melle DAVY Marina
5	Mr et Mme GRUAU Joseph

HORS CONCOURS : Mme LEGENDRE

## CATEGORIE 3 : BALCONS , TERRASSES , COURS ET JARDINETS

PLACE	NOM
1	Mr et Mme LEGRAND Daniel
2	Mr et Mme FAUCHARD Claude
3	Mr et Mme MARCADE S.
4	Mr et Mme MENARD Paul
5	Mr et Mme CHARRIER
6	Mr et Mme DENIS Albert

HORS CONCOURS : Mr et Mme TERRIER Jean Yves

LES ASSOCIATIONS :

# RANDONNEE PEDESTRE

Comme chaque année, nous organisons une RANDONNEE « SPECIALE TELETHON » qui aura lieu à LOUVIGNE le 04 décembre

Nous souhaitons faire découvrir LOUVIGNE en habit de fête et de lumière à nos amis randonneurs.

Le COMITE D'ANIMATION Section Randonnée, vous invite tous à décorer votre maison pour le 04 décembre (peut-être un peu plus tôt que d'habitude), comme vous en avez l'habitude pour les fêtes de Noël, pour le plaisir des petits et des grands.

A l'issue de cette randonnée, nous nous retrouverons TOUS, randonneurs ou non, à la salle des loisirs vers 17h00, devant un vin rouge chaud. Une modeste participation de 1 € vous sera demandée et versée au profit du TELETHON.



La Section Randonnée Pédestre



Consultez notre site [www.argentre-louvigne-babenhausen.com](http://www.argentre-louvigne-babenhausen.com)

### SEJOUR DES JEUNES : RETOUR DES ALLEMANDS A LA TOUSSAINT 2005 !

L'été dernier, 31 jeunes d'Argentré et de Louvigné ont participé au séjour réservé aux 10-12 ans à Babenhausen en collaboration avec les écoles des deux communes, occasion de découvrir la Bavière et de faire connaissance avec les jeunes de Babenhausen.

Bonne nouvelle ! Le « match retour » aura lieu pendant les vacances scolaires de la Toussaint, **du 29 octobre au 5 novembre 2005.**

Un programme a été spécialement aménagé pour prendre en compte la fin de ces vacances en Mayenne. Au menu : balade à Saint-Malo et au Mont-Saint-Michel, soirée en famille, visite d'un collège à Laval, dégustation à la chocolaterie Réauté et « Accrobranche » au Bois de Forcé.

Tous les jeunes d'Argentré et de Louvigné, âgés de 11 à 15 ans, intéressés par ce projet peuvent contacter Olivier Bénard - ☎ 02 43 02 03 73 - ou Colette Le Galliot - ☎ 02 43 37 32 48 - même s'ils n'ont pas participé aux précédents échanges. Les organisateurs précisent que la maîtrise de la langue allemande n'est pas obligatoire.



### RESERVEZ VOTRE WEEK-END DE L'ASCENSION 2006 !

Prenez vos agendas : le prochain échange, ouvert à tous les Argentréens et Louvignéens (quelle que soit leur tranche d'âge), aura lieu du **25 au 28 mai 2006 à Babenhausen.**

Après avoir reçu une délégation allemande en mai 2004, le Comité de Jumelage espère bien pouvoir emmener une centaine de Français en terre bavaroise.

Le programme n'est pas encore arrêté mais faisons confiance aux membres du Comité de Jumelage allemand pour nous concocter un séjour haut en couleur : accueil dans les familles, découverte du patrimoine local, ateliers pour mieux connaître nos deux cultures (le thème n'est pas encore défini), soirée festive...

Bien entendu, nous vous tiendrons informés du contenu de ce séjour très prochainement !

### BOITE A TRADUCTION

Le comité de jumelage propose un nouveau service de traduction.

Afin de faciliter les échanges entre les correspondants des deux communes, des « boîtes à traduction » ont été mises en place, dans les mairies d'Argentré et de Louvigné.

Facilement repérables, car peintes aux couleurs de la Bavière (blanc et bleu), ces boîtes sont destinées à recevoir vos courriers en allemand. Chaque fin de semaine, elles seront relevées et leur contenu sera traduit par les membres du comité de jumelage pratiquant la langue (avec l'aide de nos amis allemands en cas de traduction difficile). L'original et la traduction vous seront renvoyés dans la semaine. Ce service fonctionne aussi dans le sens inverse (texte déposé en français et traduit en allemand). Vos traductrices louvignéennes : Laurence Coiffard et Marlène Turpin.



### COURS D'ALLEMAND

Le Comité de Jumelage souhaite relancer l'apprentissage de la langue allemande. Afin de permettre à chacun de progresser selon ses possibilités, des groupes de niveaux (initiation, approfondissement et conversation) pourraient être créés en coopération avec des comités de jumelage voisins.

Une fois par semaine, chacun pourra venir se familiariser avec la langue allemande grâce à des dialogues, des jeux et des petites mises en scène.

La barrière de la langue vous inquiète pendant les jumelages ? Il est temps de la lever !

Si vous êtes intéressé(e)s, faites-vous connaître auprès de Olivier Bénard - ☎ 02 43 02 03 73.

Allez, c'est promis !

L'été prochain j'invite nos amis à venir voir nos photos de vacances. Mais attention ! Pas dans de vulgaires pochettes !

Après mes cours de SCRAPBOOKING et d'ENCADREMENT, ils en auront plein les mirettes ! En plus je leur ferai un PÂTE DE LAPIN dont ils me donneront des nouvelles.



En attendant, je me concentre sur Noël.

Côté décoration : BOULES et ETOILES sur le sapin, composition d'ART FLOREAL sur la table.

Côté cadeaux, j'alterne : MOSAÏQUE pour les uns, BIJOUX EN PÂTE FIMO pour les autres.

Je sens que l'année sera créative !!

Rendez-vous aux ateliers créatifs de Louvigné !

N'hésitez pas à contacter

Annick Leloup ☎ 02 43 37 32 51

Colette Le Galliot ☎ 02 43 37 32 48

Patricia Houdayer ☎ 02 43 37 86 39



Le Service Enfance Jeunesse des mairies d'Argentré, Soulgé S/Ouette et Louvigné est heureux de vous annoncer la naissance de :

**SALSA**

**(site internet du Service Animation Louvigné Soulgé  
Argentré)**

<http://kit4sejour.free.fr>

# CALENDRIER DES FETES 2005

## OCTOBRE

15 octobre : Soirée VTT.

22 octobre : Classes « 5 »

## NOVEMBRE

10 novembre : Soirée Football

13 novembre : Bal Club de l'Amitié.

19 novembre : Soirée APE.

## DECEMBRE

04 Décembre : Rando Louvigné

17 décembre : Animation de Noël



## VOUS AVEZ LA PAROLE.....

La Mairie s'efforce chaque jour d'améliorer votre environnement et la qualité de vie de votre commune.

Elle travaille pour vous et a besoin de vos remarques et vos suggestions.

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

OBSERVATIONS :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Ce coupon est à adresser à la Mairie de LOUVIGNE.